



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 50'000.-
permettant la réfection des éléments endommagés de la partie
communale du toit du Centre polyvalent du Bugnon**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

La construction du Centre polyvalent du Bugnon s'est achevée il y a 23 ans, en 1989.

Durant toutes ces années, la couverture en Eternit du toit de la partie communale de ce Centre a beaucoup souffert et les éléments à l'angle du toit et de la façade (**A**) sont devenus poreux, voire troués.



Avant que la charpente ne subisse des dommages, il est nécessaire de remplacer rapidement les parties endommagées.

Le Conseil communal projette de remplacer également l'Eternit vieillissante en façade (**B**), profitant ainsi de l'échafaudage mis en place et d'appliquer un traitement sur toute la surface de ce toit afin d'en prolonger la durée de vie.

Le coût détaillé des travaux se présente ainsi :

Echafaudage :	fr.	8'900.-
Remplacement de l'Eternit :	fr.	32'600.-
Brossage et traitement du toit :	fr.	5'500.-
Divers et imprévu :	fr.	3'000.-

Total : fr. 50'000.-

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

